



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATRIÈME SESSION

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

journal des Débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'Assemblée nationale

Adoption des règles de fonctionnement des commissions et des règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé

Président : M. Richard Guay

Le mardi 20 mars 1984 - No 3

QUÉBEC

Table des matières

Adoption des règles de fonctionnement des commissions et des
règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé

CAN-11

M. Richard Guay, président

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre
30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à
Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au
Service des documents parlementaires
Assemblée nationale
Édifice H - 4e étage
Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le mardi 20 mars 1984

**Adoption des règles de fonctionnement des commissions et
des règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé**

(Vingt et une heures treize minutes)

Le Président (M. Guay): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission permanente de l'Assemblée nationale tient donc sa réunion en vue d'adopter les règles de fonctionnement des commissions et les règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé. Il s'agit tout simplement d'indiquer qu'en séance de travail la commission s'est penchée sur les règles de fonctionnement des commissions et les a adoptées avec les amendements qui apparaîtront au texte du procès-verbal.

Il en est de même pour les règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé. Est-ce qu'il est nécessaire de préciser, pour le journal des Débats, les modifications qui ont été apportées? On les trouvera donc dans le texte qui sera en annexe au procès-verbal et qui sera déposé à l'Assemblée demain. Sur ce...

Une voix: À quelle heure?

Le Président (M. Guay): Aux affaires courantes, au dépôt de documents, au dépôt de rapports de commissions, pardon!

Y a-t-il autre chose?

Sur ce, la commission ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 21 h 15)